Dossier de demande d'autorisation unique Parc éolien de Rougé Loire-Atlantique (44)

# Sous dossier 2 - Sommaire inversé

Mars 2019



# Sommaire inversé

### Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'Autorisation Unique

	Pièces	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
	* identité du demandeur  * emplacement de l'installation  * nature et volume des activitiés  * rubrique de classement nomenclature installations classées  * identitié de l'architecte auteur du projet  * surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations  * lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher  * Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (Art. 4.4° du décret n° 2014-450)	CERFA	Sous-dossier 1 - CERFA n°15293-01	Fichier n° 1	-	-
Code de l'	Procédés fabrication (Art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	Sous-dossier 6 - Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme 6.1. Notice descriptive	Fichier n° 6	pages 5 à 7	-
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (Art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	Sous-dossier 3 - Description de la demande 3.2. Capacités techniques et finanicères	Fichier n° 3	-	-
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R512-6 I 1° du CE)	AU-3	Sous-dossier 7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement 7.1. Plan de situation au 1/25 000è	Fichier n° 7	-	-
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R512-6 I 2° du CE)	AU-4	Sous-dossier 7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement 7.2. Plan des abords au 1/2500è	Fichier n° 7	-	-
	<b>Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200</b> au minimum des abords de l'installation ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité (R512-6 I 3° du CE)	AU-5	Sous-dossier 7 - Documents demandés au titre du code de l'environnement 7.3. Plan d'ensemble au 1/1000è	Fichier n° 7	-	-
	Etude d'impact (R512-6 I 4° du CE)	AU-6	Sous-dossier 4 - Etude d'impact 4.2. Etude d'impact	Fichier n° 4	-	-
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU -7	Sous-dossier 4 - Etude d'impacts 4.1. Résumé non technique de l'étude d'impact	Fichier n° 4	-	-
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU- 8	Sous-dossier 4 - Etude d'impact 4.2. Etude d'impact	Fichier n° 4	page 159	-
	Etude de dangers (R512-6 I 5° du CE)	AU-9	Sous-dossier 5 - Etude de dangers 5.2. Etude de dangers comprenant l'article 24	Fichier n° 5	-	-



# Sommaire inversé

### Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'Autorisation Unique

	Pièces	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Code de l'Urbanisme	Notice précisant (R431-8 du CU):  1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants;  2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son encvironnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet:  a) L'aménagement du terrain, indiquant ce qui est modifié ou supprimé;  b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants;  c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain;  d) Les matériaux et les couleurs des constructions;  e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer;  f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constsructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	Sous-dossier 6 - Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme 6.1. Notice descriptive	Fichier n° 6	-	-
	<b>Plan de masse des constructions</b> à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions <i>(R431-9 du CU)</i>	AU-10.2	Sous-dossier 6 - Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme 6.2. Plans de masse	Fichier n° 6	-	-
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3	Sous-dossier 6 - Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme 6.3. Plans des façades	Fichier n° 6	-	-
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4	Sous-dossier 6 - Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme 6.4. Plans en coupe	Fichier n° 6	-	-
	<b>Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction</b> par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5	Sous-dossier 6 - Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme 6.5. Insertion du projet dans son environnement	Fichier n° 6	-	-
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	Sous-dossier 6 - Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme 6.6. Photographie environnement proche	Fichier n° 6	-	-
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU -10.7	Sous-dossier 6 - Documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme 6.7. Photographie paysage lointain	Fichier n° 6	-	-



Décret n° 2014-450 du 2 mai 2014

# Sommaire inversé

### Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'Autorisation Unique

	Pièces	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement, étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du Décret)					
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)					
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du Décret)	PJ-3	Sous-dossier 5 - Etude de dangers 5.2. Etude de dangers comprenant l'article 24	Fichier n° 5	pages 29 à 33 & annexes	-
	Si le projet nécessite une dérogation "espèces protégées" étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du Décret)					
	Si site nouveau, avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'insatallation (R512-6 I 7° du CE)	PJ-5	Sous-dossier 8 - Accords/avis consultatifs 8.2 Avis des mairies et des propriétaires pour la remise en état du site	Fichier n° 8	-	-
	Si site nouveau, avis du maire ou du président de la l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R512-6 I 7° du CE)	PJ-6	Sous-dossier 8 - Accords/avis consultatifs 8.2 Avis des mairies et des propriétaires pour la remise en état du site	Fichier n° 8	-	-
	Modalité des garanties financières (R512-5 du CE)	PJ-10	Sous-dossier 3 - Description de la demande 3.3 Dispositions de remise en état et démantèlement	Fichier n° 3	-	-



Pièces	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) concernée(s)				
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (Article 8 1° du Décret)  * accord de la Défense  * accord de la DGAC	Sous-dossier 8 - Accords/avis consultatifs	Fichier n° 8					
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (Article 8 2°et 3° du Décret)							
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (Article 8 4° du Décret)	Sous-dossier 8 - Accords/avis consultatifs 8.1 Avis des opérateurs radars	Fichier n° 8					
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (Article 85° du Décret)	Sous-dossier 8 - Accords/avis consultatifs 8.1 Avis des opérateurs radars	Fichier n° 8					

